



Divorce et garde du bien immobilier

Par **RIVAGE**, le **26/06/2009** à **22:47**

Bonjour,
Je suis séparée de mon mari depuis un an. J'habite avec ma fille dans la maison que nous avons achetée il y a 5 ans. Nous souhaitons divorcer mais garder cette maison en nous partageons les échéances du prêt jusqu'au terme. Je voudrais savoir si cette solution est envisageable puisque financièrement parlant elle est la meilleure pour moi, et par quelle procédure contractuelle devant un notaire nous pouvons effectuer cette demande et quels en sont les frais. Je vous remercie par avance de bien vouloir répondre à mes questions

Par **HUDEJU**, le **08/07/2009** à **03:11**

Bonsoir
A mon humble avis, le fait de divorcer entraîne la liquidation de la communauté et suivant votre régime de mariage, soit vous vendez le bien, soit vous le rachetez.
Un expert immobilier doit estimer le bien et à partir de vos revenus faire une simulation bancaire à savoir si vous en avez les moyens de repartir sur un nouvel emprunt.
On prend en exemple sur une maison de 200 000€ et qu'il vous reste à rembourser 100 000€ d'emprunt, vous en devez 50 000€ de plus à votre ex mari. Soit un total de 150 000€, Je n'ai pas tenu compte des apports de chacun ainsi que si vous êtes marié sous le régime de la communauté ou en séparation, ceci peut changer la donne.

Par **RIVAGE**, le **17/07/2009** à **20:00**

Merci HUDEJU, mais j'ai eu la réponse à ma question de la part de mon futur ex mari qui est allé voir un notaire et pour info il est tout à fait possible que je conserve ma maison avec l'aide

financière de celui-ci. Je suis désolée que vous n'ayez pas pu répondre correctement à ma question ca